



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : adepalsp@laposte.net

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

NEWSLETTER DE DECEMBRE 2023

L'histoire de la forêt est liée à celle de l'homme. **L'exploitation forestière** a été multiple, par le passé, aux Petites Roches. Voir l'article paru en novembre sur le site internet de l'association Adepal PPR. En France métropolitaine, **moins de 1%** des forêts sont strictement protégées et durablement exemptes d'exploitation. Les forêts gérées suivant un modèle intensif, exploitées par coupes rases, représentent **environ 20%** des forêts de l'Hexagone Il est possible d'exploiter une forêt sans détruire ses qualités écologiques.

Nous évoquerons, dans un prochain article à paraître sur le site de l'association Adepal PPR, la construction des établissements de santé à St Hilaire et l'impact sur l'économie et la vie du Plateau.

Quelques habitants de St Pancrasse ont signalé des problèmes de **ruissellements d'eau** dans leur propriété. Ces situations étant relativement récentes, nous nous demandons si les fossés le long des chemins des 3 villages continuent à être entretenus comme par le passé. A cette époque, l'eau s'évacuait en majorité dans les ruisseaux ou dans l'assainissement public.

Les dépenses d'entretien des voies communales faisant partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes par les articles L141-8 du code de la voirie routière, L.2321-2 du code général des collectivités territoriales, nous souhaitons qu'une solution soit trouvée à l'avenir.

Mémoires des établissements de santé :

Nous avons fait parvenir, pour information, le compte rendu de notre réunion du 20 novembre dernier à Mme Le Maire de Plateau des Petites Roches et à Mme la 1ère adjointe en charge de la transition écologique, de la participation citoyenne et de la communication,

Mme la 1ère adjointe, I. RUIN, nous a adressé ce message, en réponse à notre envoi :

*« Nous vous remercions de cette initiative et sommes ravis de voir qu'elle a réuni de nombreux participants. Nous avons transmis votre synthèse à l'association **Histoire de...** qui a été missionnée par la commune pour accompagner des groupes de travail constitués d'habitants à définir un projet de valorisation de la mémoire des établissements. Nous allons très prochainement établir une liste de personnes ressources pour contribuer à cette démarche. Nous reviendrons très prochainement vers l'Adepal à ce sujet ».*

Nous rappelons que notre groupe de travail, composé à présent d'une quarantaine de participants (habitants de la commune, anciens cadres et employés des centres, ou non...) se réunira le 19 janvier 2024 à 20 H Salle Pierre Degueurce à St Hilaire du Touvet. L'ordre du jour : analyse et synthèse des informations et documents recueillis par les différents participants.

Le CCAS a constitué un groupe (dont 2 de nos adhérents) chargé d'effectuer une **analyse des besoins sociaux** des habitants de la commune. Le questionnaire est terminé ; il est à la disposition des habitants sur internet <https://cvip.sphinxonline.net/v4/s/x5b6mo> (voir lettre d'information municipale du vendredi 15 décembre)

Il est également disponible, sous forme « papier » en Mairie et à France-Services. Pour les personnes âgées, il est joint au colis de Noël. N'hésitez pas à y répondre, nombreux !

PAEN :

Quel est l'intérêt de la mise en place d'un PAEN ? « *Pour protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur périurbain, le PAEN s'appuie sur la définition d'un périmètre de protection à l'échelle parcellaire et d'un programme d'actions en faveur de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement* ».

Deux adhérents de l'Adepal PPR se sont proposés pour consulter le contenu du plan de protection et du programme d'actions : activités agricoles, forestières, autorisation de construction de bâtiments d'exploitation, d'habitats légers, des activités de loisirs etc. Ils se sont rendus en Mairie où ils ont été bien reçus.

Selon les premières constatations, on peut déjà noter que les espaces réservés à l'agriculture et aux milieux naturels occupent une part très importante dans le projet. Quelle est la part réservée à l'urbanisation ? Renoncer à des zones d'activités ou à l'accueil de nouveaux habitants c'est interdire tout développement de commerces et services utiles au bien être des habitants, c'est se priver de ressources fiscales supplémentaires, c'est aussi sous utiliser les équipements existants, en particulier la voirie et les réseaux. Qui peut prédire quels seront les besoins dans 50 ans ? Un peu de prudence s'avère nécessaire. Nous allons approfondir le projet proposé afin d'arriver à un équilibre des choix d'affectation indispensable à une bonne gestion du territoire.

La fin d'année 2023 approche. Nous souhaitons, à tous nos adhérents et lecteurs, de **JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE 2023 et UNE EXCELLENTE ANNEE 2024.**

Souhaitons que chacun fasse vivre la démocratie locale d'une manière dynamique et participative tout au long de la nouvelle année !

L'ADEPAL PPR – décembre 2023

